



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Section Analyses

**Public**

Berne-Wabern, 07.11.2022

---

# **Note Burundi**

## Situation sécuritaire

---

## Table des matières

<b>Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>Summary</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Introduction et sources</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Contexte politique</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Situation sécuritaire</b> .....	<b>7</b>
3.1. Acteurs et types de violence .....	7
3.2. Évolution du nombre de victimes de violence politique.....	8
3.3. Victimes de violations du droit à la vie.....	10
3.4. Répartition géographique .....	11
3.5. Comparaison internationale des décès par violence politique .....	14
3.6. Autres aspects sécuritaires .....	14
<b>4. Commentaire et évaluation</b> .....	<b>15</b>

Ce rapport répond aux questions suivantes :

- Quel est le contexte politique actuel au Burundi ?
- Quelle est l'évolution de la situation sécuritaire depuis 2015 ?
- Est-ce qu'il existe des différences pertinentes entre les provinces ?
- Comment se situe le niveau de violence politique en comparaison avec les pays voisins et d'autres pays d'origine importants ?
- Que sait-on sur les différents acteurs de violence et leurs victimes ?

## Synthèse

En 2015, le Burundi a été touché par une grave crise politique, sécuritaire et humanitaire. Après une tentative de coup d'état échouée et la réélection contestée du président Pierre Nkurunziza au cours de la même année, ce dernier consolide son pouvoir et celui de son parti à dominance hutu, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD). Il ne se représente pas pour l'élection de 2020, remportée par le candidat du CNDD-FDD, Évariste Ndayishimiye. Ce dernier entame une politique de rapprochement avec les partenaires occidentaux.

Malgré une présence continue de graves violations des droits de l'homme, que ce soit par les autorités ou par des acteurs armés souvent non-identifiés, certaines améliorations ont pu être constatées, notamment la volonté de l'état de réduire les exactions de la milice des *Imbonerakure*, organisation de jeunesse du CNDD-FDD.

Selon les données ACLED sur le nombre de victimes de la violence politique, l'année la plus violente a été 2015, avec 1062 décès. Après une baisse modeste en 2016, le chiffre s'est stabilisé entre 285 et 331 dans les années 2017 à 2021. Les statistiques intermédiaires jusqu'à septembre 2022 montrent une nouvelle tendance à la baisse. Par contre, les données à définition plus large de l'ONG Ligue Iteka sur les violations du droit à la vie montrent une tendance à la hausse entre 2019 et 2021, suivie d'une tendance à la baisse depuis janvier 2022.

En localisant les morts violentes recensées, on constate une forte concentration dans la province de Cibitoke dans le nord-ouest du pays. Plus de la moitié des victimes au cours des douze derniers mois ont perdu la vie dans cette province. Par conséquent, l'incidence est nettement plus basse dans les autres 17 provinces du pays.

Le taux de victimes de la violence politique au Burundi en 2021 selon ACLED est de 28 par million d'habitants. Ce taux est nettement plus élevé dans des pays en guerre tels que l'Afghanistan (1110) ou la Syrie (343). Le voisin Congo-Kinshasa se situe également plus haut (66), tandis que l'Ouganda (11), le Rwanda (2) et la Tanzanie (1) présentent des taux nettement plus bas. Quant au chiffre burundais, 23% des décès sont attribués à des situations de combat.

Dans presque la moitié des incidents mortels enregistrés par ACLED depuis 2020, l'attaquant n'a pas été identifié. Dans le restant des cas, la milice de l'organisation de jeunesse du parti au pouvoir CNDD-FFD, les *Imbonerakure*, est clairement la plus incriminée. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), l'importance des *Imbonerakure* comme attaquants est en train de baisser depuis 2021, tandis que de plus en plus de morts violentes sont attribuées au Service national de renseignement. Dans la plupart des cas, l'identité des victimes n'est pas catégorisée de façon exacte. Le HCDH mentionne des rebelles, des anciens militaires, des membres de leur famille, des jeunes Tutsis et des opposants politiques.

## Summary

In 2015, Burundi was affected by a serious political, security and humanitarian crisis. After a failed coup attempt and his contested re-election in the same year, President Pierre Nkurunziza consolidated his power and that of his Hutu-dominated party, the *Conseil national*

*pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie* (CNDD-FDD). He did not stand for re-election in 2020. CNDD-FDD candidate Évariste Ndayishimiye won the election, and introduced a policy of rapprochement with Western partners.

Despite continued serious human rights violations, by the authorities as well as by armed actors who are often unidentified, some improvements have been noted. In particular, the state is showing the will to reduce abuses by the *Imbonerakure*, the CNDD-FDD's youth wing.

According to ACLED data on the number of victims of political violence, 2015 was the most violent year, with 1062 deaths. After a modest decline in 2016, the figure stabilised between 285 and 331 from 2017 to 2021. The interim statistics up to September 2022 show a further downward trend. In contrast, the NGO Ligue Iteka uses more broadly defined data on violations of the right to life, which show an upward trend between 2019 and 2021, followed by a downward trend since January 2022.

Looking at these violent deaths in terms of location, there is a high concentration in the province of Cibitoke in the north-west of the country. More than half of the victims recorded in the last 12 months have died in this province, which means that the incidence is significantly lower in the country's other 17 provinces.

According to the ACLED, 28 people per million inhabitants were victims of political violence in Burundi in 2021. This rate is significantly higher in countries at war, such as Afghanistan (1110) and Syria (343). Neighbouring Congo also has a higher rate (66), while in Uganda (11), Rwanda (2) and Tanzania (1) it is significantly lower. As for the figure in Burundi, 23% of deaths are attributed to combat situations.

The perpetrators of the attacks remain unidentified in almost half of the fatal incidents that the ACLED has recorded since 2020. In the remaining cases, the militia of the ruling CNDD-FDD party's youth organisation, the *Imbonerakure*, is clearly the most often incriminated offender. According to the OHCHR, the *Imbonerakure* have been responsible for a declining proportion of attacks since 2021, while increasing numbers of violent deaths are being attributed to the National Intelligence Service. In most cases, the identity of the victims is not accurately categorised. The OHCHR mentions rebels, former soldiers, their family members, young Tutsis and political opponents.

## 1. Introduction et sources

L'objectif de cette note est la présentation ainsi que la contextualisation de la situation sécuritaire actuelle au Burundi. Une source principale pour l'établissement du contexte est le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) par ses rapports annuels sur le Burundi de 2017 à 2021, complétés par les rapports moins détaillés d'autres acteurs internationaux au sujet des droits de l'homme au Burundi (Département d'État des États-Unis, Human Rights Watch).<sup>1</sup>

Toutefois, pour s'approcher le plus possible d'une présentation objective et actuelle, l'attention principale a été portée à des sources quantifiables sur les incidents sécuritaires dans le pays.

Pour que de telles statistiques aient une utilité pratique, il faut les mettre en relation avec différents aspects tels que la population, l'évolution dans le temps, la distribution géographique ainsi que l'échelle internationale.

Une source idoine pour plusieurs de ces aspects, et la plus complète pour une comparaison internationale directe, est la base de données de l'*Armed Conflict Location & Event Data Project* (ACLED). Elle contient des données désagrégées en forme de tableaux sur des

<sup>1</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapports de la Commission d'enquête sur le Burundi. 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-i-burundi/co-i-burundi> (21.09.2022). / Département d'État des États-Unis, Washington. Country Reports on Human Rights Practices 2016 à 2021. <https://www.state.gov/reports-bureau-of-democracy-human-rights-and-labor/country-reports-on-human-rights-practices/> (17.10.2022). / Human Rights Watch, New York. Burundi : Enquêter sur les décès dans l'incendie de la prison de Gitega. 24.01.2022. [https://www.hrw.org/fr/news/2022/01/24/burundi-enqueter-sur-les-deces-dans-lincendie-de-la-prison-de-gitega#:~:text=\(Nairobi\)%20%E2%80%93%20Les%20autorit%C3%A9s%20burundaises,la%20mort%20ou%20C3%A9%20C3%A9%20bless%C3%A9s.](https://www.hrw.org/fr/news/2022/01/24/burundi-enqueter-sur-les-deces-dans-lincendie-de-la-prison-de-gitega#:~:text=(Nairobi)%20%E2%80%93%20Les%20autorit%C3%A9s%20burundaises,la%20mort%20ou%20C3%A9%20C3%A9%20bless%C3%A9s.) (13.10.2022).

incidents de violence politique, de manifestations et un choix d'incidents non violents du monde entier.<sup>2</sup>

Malgré la richesse et l'organisation maniable de sa base de données, il faut tenir compte des principales limitations de cette source :

- La représentativité des données dépend de l'accès aux informations fiables. Celui-ci peut varier en fonction de nombreux facteurs, p. ex. géographiques, politiques, médiatiques, linguistiques etc.
- Le système d'ACLED prévoit plusieurs catégorisations obligatoires (p. ex. type et sous-type d'incident, acteurs, localisation, nombre de victimes etc.), même si l'information sous-jacente est lacunaire.

Des biais plus ponctuels, surgis lors de la préparation des données pour ce rapport, seront mentionnés dans le texte.

Compte tenu de ces limitations, il a été utile de pouvoir consulter d'autres sources se prononçant sur des aspects sécuritaires, principalement les trois ONG burundaises Ligue Iteka, Association Burundaise pour la protection des Droits Humains et des personnes Détenues (A.PRO.D.H.) et SOS torture Burundi. Elles profitent de connaissances spécifiques du contexte burundais ainsi que d'un réseau d'informateurs sur place. Une partie de leurs informations recueillies est reprise par ACLED, d'autres ne le sont pas et/ou ne sont corroborées par aucune source alternative accessible.

Pour une vérification supplémentaire des tendances générales, ces données ont été comparées à celles d'un autre projet international de collecte de données quantitatives sur des conflits, le *Uppsala Conflict Data Program* (UCDP).<sup>3</sup>

D'autres sources telles que des médias, d'autres ONG ou agences étatiques, toutes publiques et écrites, ont été utilisées de façon ponctuelle quand cela paraissait utile pour résumer, compléter, contextualiser ou relativiser certains aspects pertinents pour la thématique.

Étant donné que l'interprétation des analyses quantitatives sur la situation sécuritaire est intrinsèquement liée à un contexte plus large, les analyses sont précédées d'un bref résumé des développements politiques depuis 2015.

## 2. Contexte politique

En 2015, après dix ans de paix, le Burundi a connu une grave crise politique. En avril 2015, la candidature controversée du président Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat a provoqué une vague de manifestations. Le 13 mai 2015, une tentative de coup d'état échoue. L'état burundais réagit avec une forte répression qui continuera au-delà des élections nationales en juin et juillet 2015, remportées largement par le président sortant et son parti, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD).<sup>4</sup>

Les événements déstabilisent le pays, et pour les douze mois suivant l'éclatement des troubles politiques en avril 2015, l'*Armed Conflict Location & Event Dataset* (ACLED) fait état de 1155 morts dus au conflit. Pour la même période, l'UNHCR estime que plus de 260000 personnes ont fui le pays, au moins au début principalement des membres de la minorité tutsi.<sup>5</sup> Des acteurs internationaux tels que l'Union Européenne et les États-Unis réduisent la collaboration et imposent des sanctions contre certains membres du gouvernement et de l'appareil de

<sup>2</sup> ACLED; Grafton (USA). Quick Guide to ACLED Data. 06.2022. <https://acleddata.com/resources/quick-guide-to-aced-data/> (17.10.2022).

<sup>3</sup> Uppsala Conflict Data Program, Uppsala. Page pays pour le Burundi, sans date. <https://ucdp.uu.se/country/516> (07.11.2022).

<sup>4</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi. 09.2017. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/237/47/PDF/G1723747.pdf?OpenElement> (21.09.2022).

<sup>5</sup> ACLED, Grafton (USA). Country report: Burundi crisis year one. 05.2016, p. 1. <https://reliefweb.int/report/burundi/aced-country-report-burundi-crisis-year-one-may-2016> (21.09.2022). / Africa Confidential, London. Hardliners to the fore. 28.08.2015, vol. 56, n° 17, p. 10.

sécurité.<sup>6</sup> Suite à la forte réaction du gouvernement, la situation politique se stabilise dès 2016. L'influence politique d'autres partis que le CNDD-FDD est marginalisée, des membres restants de l'opposition sont souvent attaqués par la milice des Imbonerakure, l'organisation de jeunesse du CNDD-FDD.<sup>7</sup>

Nkurunziza ne se représente pas à l'élection de 2020. Son candidat à sa propre succession, comme lui membre de l'ethnie majoritaire des Hutus ainsi que du parti CNDD-FDD, est Évariste Ndayishimiye. Celui-ci remporte les élections selon le résultat officiel avec 71% des voix. Son principal concurrent, Agathon Rwaswa du Congrès National pour la Liberté (CNL), obtient officiellement 25% des voix.<sup>8</sup> Comme le CNDD-FDD, le CNL est aussi issu d'un ancien mouvement rebelle hutu. Déjà en 2015, il avait joué le rôle d'une opposition loyale au gouvernement.<sup>9</sup>

Le 8 juin 2020, moins de trois semaines après l'élection et quelques jours avant la passation prévue du pouvoir, Nkurunziza décède. Ndayishimiye entre en fonction comme prévu le 18 juin 2020.<sup>10</sup>

Sorti de l'ombre de son prédécesseur plus tôt que prévu, le président Ndayishimiye tente d'améliorer les relations avec des gouvernements occidentaux, jusqu'à présent avec un succès partiel.<sup>11</sup> Selon le Haut-commissariat pour les droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), la domination et l'impunité des Imbonerakure connaît un certain revers sous le gouvernement Ndayishimiye, mais il blâme en revanche notamment le Service national de renseignement (SNR) d'intensifier la « chasse » aux rebelles.<sup>12</sup>

Depuis 2021, une rivalité s'est dessinée entre le président et son premier ministre Alain-Guillaume Bunyoni, longtemps réputé tirer les ficelles de la sécurité intérieure et de la police. Le 6 septembre 2022, le président Ndayishimiye, appuyé par l'unanimité du parlement, limoge Bunyoni.<sup>13</sup> Son successeur est Gervais Ndirakobuca, ancien ministre de l'intérieur. Comme Bunyoni, Ndirakobuca avait également été placé sous sanctions internationales pour son rôle dans les événements de 2015,<sup>14</sup> mais les États-Unis ont levé toutes leurs sanctions à l'égard du Burundi en novembre 2021, en mentionnant « le transfert de pouvoir à la suite des élections de 2020, la réduction considérable de la violence et la poursuite des réformes par le président Évariste Ndayishimiye dans de multiples secteurs. » L'Union Européenne lève ses sanctions contre le Burundi en février 2022.<sup>15</sup>

Un des contentieux entre le président Ndayishimiye et l'ancien premier ministre Bunyoni avait été la réouverture des frontières terrestres avec le Rwanda. Le voisin au nord est culturellement et linguistiquement très proche du Burundi, et jusqu'à la fermeture des frontières terrestres en 2015, il était le partenaire principal pour le petit commerce burundais. Depuis lors, il fallait en principe passer par la voie aérienne pour voyager d'un pays à l'autre. Le

<sup>6</sup> Iwacu, bujumbura. UE/Gitega: Le ministre Gervais Ndirakobuca et Cie restent sous sanctions. 23.11.2021. <https://www.iwacu-burundi.org/ue-gitega-le-ministre-gervais-ndirakobuca-et-cie-restent-sous-sanctions/> (17.10.2022).

<sup>7</sup> Neue Zürcher Zeitung, Zürich. Tropen-Totalitarismus im Innern Afrikas. 21.10.2017, p. 9. / Routledge Europa Regional Surveys of the World. Africa South of the Sahara 2022. 09.2021, p. 149 sq.

<sup>8</sup> Encyclopædia Universalis, Paris. 20 mai - 12 juin 2020 - Burundi. Élection d'Évariste Ndayishimiye à la présidence. Sans date. <https://www.universalis.fr/evenement/20-mai-12-juin-2020-election-d-evariste-ndayishimiye-a-la-presidence/> (17.10.2022). /

<sup>9</sup> Africa Confidential, London. Hardliners to the fore. 28.08.2015, vol. 56, n° 17, p. 10.

<sup>10</sup> Routledge Europa Regional Surveys of the World. Africa South of the Sahara 2022. 09.2021, p. 150.

<sup>11</sup> Routledge Europa Regional Surveys of the World. Africa South of the Sahara 2022. 09.2021, p. 150 sq.

<sup>12</sup> Haut-commissariat des droits de l'homme, Genève. Burundi: Il est grand temps pour le Président Ndayishimiye de lever les incertitudes sur sa politique en matière de droits de l'homme. 11.03.2021. <https://www.ohchr.org/fr/2021/03/burundi-time-has-come-president-ndayishimiye-remove-uncertainties-surrounding-his-human> (17.10.2022).

<sup>13</sup> Africa Confidential, London. President avoids a power struggle, for now. 13.09.2022, vol. 63, n° 19, p. 18.

<sup>14</sup> Iwacu, bujumbura. UE/Gitega: Le ministre Gervais Ndirakobuca et Cie restent sous sanctions. 23.11.2021. <https://www.iwacu-burundi.org/ue-gitega-le-ministre-gervais-ndirakobuca-et-cie-restent-sous-sanctions/> (17.10.2022).

<sup>15</sup> La Libre Afrique, Bruxelles. Burundi: l'Union européenne lève ses sanctions, 08.02.2022. <https://afrique.lalibre.be/68059/burundi-lunion-europeenne-leve-ses-sanctions/> (17.10.2022).

30 septembre 2022, la frontière terrestre avec le Rwanda a été *de facto* rouverte, bien que le gouvernement burundais n'ait jusqu'à présent pas officiellement confirmé ce fait.<sup>16</sup>

### 3. Situation sécuritaire

#### 3.1. Acteurs et types de violence

Les principaux acteurs de violence identifiés au Burundi lors des dernières années sont:<sup>17</sup>

- la milice paraétatique des Imbonerakure (organisation de jeunesse du parti CNDD-FDD); cette milice n'a pas de pouvoir d'arrestation officiel, mais des membres assument régulièrement le rôle d'agents étatiques et procèdent à des arrestations<sup>18</sup>;
- des forces étatiques (armée, police, service de renseignement);
- le groupe rebelle Red-Tabara;
- divers groupes armés non-étatiques mineurs.

Toutefois, un problème majeur consiste dans l'impossibilité récurrente d'identifier les acteurs des violences mortelles. Ainsi, le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi HCDH constate en août 2021:<sup>19</sup>

« De nombreux cadavres ont été régulièrement retrouvés dans l'espace public, notamment près d'axes routiers ou de cours d'eau. Les autorités locales ont continué à les inhumer immédiatement sans chercher à identifier les personnes décédées ni enquêter sur les causes des décès et les éventuels responsables, alors que la plupart des dépouilles présentaient des signes de mort violente. »

Concernant les groupes de victimes, le HCDH mentionne dans le contexte de l'impunité, outre des rebelles, que des « anciens militaires, des membres de leur famille, des jeunes Tutsis, et des opposants politiques, ont été tués, enlevés et portés disparus, arrêtés et torturés ».<sup>20</sup>

Comme le démontrera l'analyse détaillée des morts violentes rapportées dans le chapitre suivant, la plupart des violences sont perpétrées de façon ponctuelle et dispersée, sans qu'il y ait un contexte de combat ou d'affrontement militaire.<sup>21</sup> En 2017, la Commission d'enquête sur le Burundi considère:<sup>22</sup>

« que le droit international humanitaire ne s'appliquait pas dans le cadre de son mandat, le caractère sporadique des attaques menées ou revendiquées par des groupes armés depuis avril 2015 au Burundi ne permettant pas de conclure à l'existence d'un conflit armé non international. »

<sup>16</sup> Iwacu, Bujumbura. Burundi/Rwanda – Incroyable: les frontières sont ouvertes et fermées! 10.10.2022. <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-rwanda-incroyable-les-frontieres-sont-ouvertes-et-fermees/>, Rwanda – Burundi: Des habitants appellent à l'ouverture effective des frontières. 22.09.2022. <https://www.iwacu-burundi.org/rwanda-burundi-des-habitants-appellent-a-louverture-effective-des-frontieres/> (17.10.2022).

<sup>17</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapports de la Commission d'enquête sur le Burundi. 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-i-burundi/co-i-burundi> (21.09.2022). / Département d'État des États-Unis, Washington. Burundi 2021 Human Rights Report. 03.2022. [https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/03/313615\\_BURUNDI-2021-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf](https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/03/313615_BURUNDI-2021-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf) (07.11.2022).

<sup>18</sup> Département d'État des États-Unis, Washington. Burundi 2021 Human Rights Report. 03.2022, p. 2. [https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/03/313615\\_BURUNDI-2021-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf](https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/03/313615_BURUNDI-2021-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf) (07.11.2022).

<sup>19</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi. 08.2021, p. 11. [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/ColBurundi/ReportHRC48/A\\_HRC\\_48\\_68\\_FR.docx](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/ColBurundi/ReportHRC48/A_HRC_48_68_FR.docx) (17.10.2022).

<sup>20</sup> Haut-commissariat des droits de l'homme, Genève. Burundi: Il est grand temps pour le Président Ndayishimiye de lever les incertitudes sur sa politique en matière de droits de l'homme. 11.03.2021. <https://www.ohchr.org/fr/2021/03/burundi-time-has-come-president-ndayishimiye-remove-uncertainties-surrounding-his-human> (17.10.2022).

<sup>21</sup> Cf. sous-chapitre suivant.

<sup>22</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi. 09.2017, p. 4. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/237/47/PDF/G1723747.pdf?OpenElement> (21.09.2022).

Ce constat de la Commission est explicitement réitéré en 2018,<sup>23</sup> et il n'est plus remis en cause dans les rapports suivants de 2019 à 2021.<sup>24</sup>

Les déplacements sur le réseau routier du pays sont en principe possibles en transport public et en véhicule privé, malgré un réseau dense de points de contrôle de la police. Les agents de police extorquent régulièrement des pots-de-vin aux conducteurs pour concéder le libre passage, souvent d'un ordre de grandeur de 5000 francs burundais<sup>25</sup> par contrôle dans le cas d'un taxi.<sup>26</sup> Les déplacements sur la route sont déconseillés pendant la nuit, et le risque d'accident est élevé.<sup>27</sup>

### 3.2. Évolution du nombre de victimes de violence politique

Pour la comparaison dans le temps des nombres de victimes de violence politique, l'analyse pays a retenu des données ACLED mises à disposition par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Parmi les victimes recensées par ACLED, OCHA retient comme violence politique les catégories *combats*, *violence contre des civils*, *explosions/violence à distance* ainsi que la sous-catégorie *attaques collectives* dans la catégorie *émeutes*.<sup>28</sup>

Selon cette définition, et sur une population de 11,5 millions d'habitants (est. 2019<sup>29</sup>), la violence politique a causé la mort de 304 personnes au Burundi pendant l'année 2021. Ce chiffre est proche de ceux des années précédentes depuis 2017, qui se situaient entre 285 et 331 décès par an, et nettement inférieur à ceux des années de crise 2015 (1062 morts) et 2016 (452 morts). Le chiffre intermédiaire pour l'année 2022, couvrant la période du début de l'année jusqu'au 30 septembre, fait état de 146 décès à cause de violence politique. En considérant la moyenne de décès par jour, ceci correspond à un net recul (0,83 pour 2021 contre 0,53 pour l'année 2022 entamée).<sup>30</sup>

<sup>23</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi. 08.2018, p. 4. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/242/99/PDF/G1824299.pdf?OpenElement> (20.10.2022).

<sup>24</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapports de la Commission d'enquête sur le Burundi. 2018, 2019, 2020 et 2021. <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-i-burundi/co-i-burundi> (21.09.2022).

<sup>25</sup> Environ 2.40 Fr. selon le taux officiel du 07.11.2022 sur <https://www.brb.bi/fr> (07.11.2022), environ 1.60 Fr. au marché noir, cf. Iwacu, Bujumbura. Levée du retrait d'agrément des bureaux de change : Le taux de change chute sur le marché noir. <https://www.iwacu-burundi.org/levee-du-retrait-dagrement-des-bureaux-de-change-le-taux-de-change-chute-sur-le-marche-noir/> (07.11.2022).

<sup>26</sup> Constatation de l'Analyse pays SEM lors de déplacements dans le pays en novembre et décembre 2021.

<sup>27</sup> Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, Bruxelles. Transport au Burundi. 07.06.2022. <https://diplomatie.belgium.be/fr/pays/burundi/voyager-au-burundi-conseils-aux-voyageurs/transport-au-burundi> (20.10.2022). / Gouvernement du Canada, Ottawa. Conseils aux voyageurs pour le Burundi. 07.11.2022. <https://voyage.gc.ca/destinations/burundi> (07.11.2022).

<sup>28</sup> OCHA, New York. Burundi – Conflict Events. Descriptifs des tableaux portant sur les événements et victimes de violence politique. 05.10.2022. <https://data.humdata.org/dataset/burundi-acled-conflict-data> (13.10.2022).

<sup>29</sup> Comme base statistique pour la population du Burundi ainsi que d'autres pays mentionnés, ce rapport se base sur : Département des Nations Unies des affaires économiques et sociales, New York. World Population Prospects 2019, p. 22 sqq. [https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019\\_Volume-I\\_Comprehensive-Tables.pdf](https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Volume-I_Comprehensive-Tables.pdf) (13.10.2022).

<sup>30</sup> OCHA, New York. Burundi – Conflict Events, *burundi\_political\_violence\_events\_and\_fatalities\_by\_year*. 05.10.2022. [https://data.humdata.org/dataset/69cf0c61-19cf-4134-b1a4-819e00c7cf9a/resource/183ed5fa-ed65-4dcb-9a25-d2068bd610ee/download/burundi\\_political\\_violence\\_events\\_and\\_fatalities\\_by\\_year.xlsx](https://data.humdata.org/dataset/69cf0c61-19cf-4134-b1a4-819e00c7cf9a/resource/183ed5fa-ed65-4dcb-9a25-d2068bd610ee/download/burundi_political_violence_events_and_fatalities_by_year.xlsx) (13.10.2022).

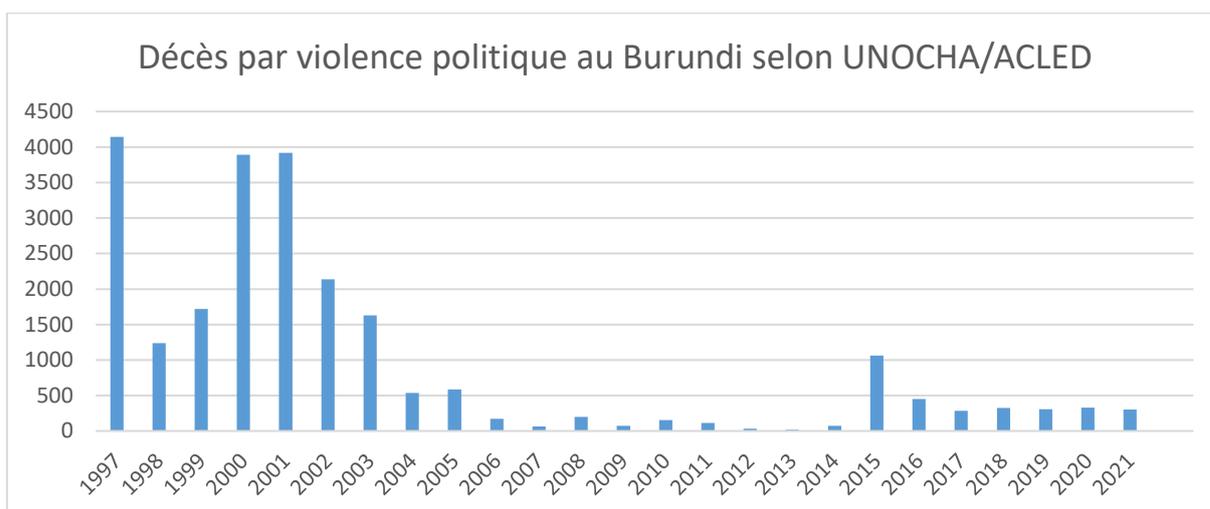


Illustration 1 : Le diagramme visualise les différentes phases sécuritaires des dernières années : la guerre civile jusqu'en 2005, la phase de paix de 2006 à 2014, les troubles violents de 2015 et 2016 ainsi que la stabilisation relative depuis 2017.<sup>31</sup>

La tendance illustrée ci-dessus est corroborée par les chiffres d'un autre projet de collecte de données sur les conflits, le *Uppsala Conflict Data Program* (UCDP). Sur un nombre d'incidents recensés plus bas que chez ACLED, le graphique de l'UCDP sur le Burundi montre une évolution statistique presque identique.<sup>32</sup>

Un regard sur le classement des décès parmi les catégories d'incidents d'ACLED révèle que la part des combats dans le décompte des décès tend à la baisse (2020 : 43 %, 2021 : 23 %, janvier à septembre 2022 : 20 %). Le combat le plus meurtrier enregistré en 2022 a eu lieu en avril : un affrontement entre groupes armés non-identifiés dans la forêt de la Kibira, province de Cibitoke, laissant quatre morts.<sup>33</sup>

Type d'incident \ année	2020	2021	jan-sept 2022	somme
Combats	144	71	29	244
Explosions/violence à distance	9	22	1	32
Attaques collectives	12	20	11	43
Violence contre des « civils »*)	166	191	107	464
<b>Total (décès)</b>	<b>331</b>	<b>304</b>	<b>148</b>	<b>890</b>

\*) Des attaques contre des policiers, militaires ou membres d'autres groupes armés sont également incluses dans la violence contre les civils selon ACLED, à condition que les victimes aient été agressées lorsqu'elles n'étaient pas armées, en mesure de se défendre ou de riposter.<sup>34</sup> Selon les descriptions des circonstances, ce cas de figure concerne un nombre important des incidents saisis, mais la catégorisation d'ACLED ne permet pas de les quantifier.<sup>35</sup>

Les données ACLED contiennent également des informations sur les acteurs des incidents. Les indications sur le *premier acteur*, qui dans les cas de violence contre des « civils »

<sup>31</sup> ACLED, Grafton (USA). Fichier *burundi\_political\_violence\_events\_and\_fatalities\_by\_year.xlsx*. 28.09.2022. Consulté sur <https://data.humdata.org/dataset/burundi-acled-conflict-data> ? (29.09.2022).

<sup>32</sup> Uppsala Conflict Data Program, Uppsala. Page pays pour le Burundi, sans date. <https://ucdp.uu.se/country/516> (07.11.2022).

<sup>33</sup> ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).

<sup>34</sup> ACLED, Grafton (USA). Codebook. 01.01.2021, p. 12. [https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/2021/11/ACLED\\_Codebook\\_v1\\_January-2021.pdf](https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/2021/11/ACLED_Codebook_v1_January-2021.pdf) (13.10.2022).

<sup>35</sup> Conclusion par l'Analyse pays SEM suite à l'analyse ponctuelle de nombreuses entrées du jeu de données : ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).

correspondent à l'agresseur principal, laissent entrevoir les proportions des auteurs potentiels.<sup>36</sup> Le tableau montre le nombre d'incidents attribué à chaque *premier acteur*.<sup>37</sup>

Premier acteur selon ACLED	2020	2021	jan-sept 2022	somme
Milice des <i>imbonerakure</i>	36	41	25	102
Émeutiers	12	19	10	41
Forces armées du Burundi	4	15	10	29
Police	10	8	8	26
Service national de renseignement	6	8	8	22
Red-Tabara (groupe rebelle)	12	3	—	15
<i>Divers autres groupes identifiés</i>	12	7	10	44
<i>Groupes armés non-identifiés</i>	91	88	31	210
<b>Total (nombre d'incidents mortels)</b>	<b>183</b>	<b>189</b>	<b>102</b>	<b>474</b>

Dans presque la moitié des incidents, l'acteur principal n'est pas identifié. Parmi les auteurs identifiés, le groupe le plus souvent repéré est la milice des Imbonerakure, c.-à-d. de l'organisation de jeunesse du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Elle est mentionnée comme premier acteur dans environ un quart des incidents.<sup>38</sup>

Le groupe rebelle principal du Burundi, les Red-Tabara, à domination tutsi<sup>39</sup>, ne figure plus en tant qu'acteur (premier ou second) dans aucun incident mortel entre janvier et septembre 2022. Certains incidents mortels sont cependant liés au recrutement de jeunes hommes – dont des Imbonerakure – dans le but de les envoyer combattre les Red-Tabara sur le territoire du Congo-Kinshasa.<sup>40</sup>

### 3.3. Victimes de violations du droit à la vie

Il existe plusieurs ONG qui recueillent des informations sur les violations des droits de l'homme au Burundi, telles que la ligue Iteka (*justice* en kirundi<sup>41</sup>), SOS Torture Burundi ou l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (A.PRO.D.H.).

Ces ONG établissent également des statistiques sur les morts violentes dans le pays. À part la perspective spécifiquement burundaise avec un réseau d'informateurs locaux, une différence importante par rapport aux données d'ACLED est la prise en compte des violations des droits humains, ou plus spécifiquement du droit à la vie, qui ne relèvent pas forcément d'un contexte politique ou de conflits armés. Ainsi, une partie importante des décès violents recensés correspondent à des corps sans vie retrouvés dans des circonstances qui ne permettent pas d'établir les circonstances du crime.<sup>42</sup>

Les données de la ligue Iteka permettent la meilleure mise en relation des derniers mois et années. Afin de pouvoir inclure les chiffres les plus récents jusqu'à septembre 2022 dans une

<sup>36</sup> ACLED, Grafton (USA). Codebook. 01.01.2021, p. 18. [https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/2021/11/ACLED\\_Codebook\\_v1\\_January-2021.pdf](https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/2021/11/ACLED_Codebook_v1_January-2021.pdf) (13.10.2022).

<sup>37</sup> ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).

<sup>38</sup> ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).

<sup>39</sup> Africa Confidential, London. Tshisekedi calls out Kagame on the M23 militia. 08.07.2022, vol. 63, n° 14, p. 1.

<sup>40</sup> ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).

<sup>41</sup> Elizabeth E. Cox, Winona Lake (USA). Dictionary Kirundi – English / English – Kirundi. Édition revue et augmentée. 06.2021. Lemme i-tëka, p. 96. <https://www.matana.de/kirundi.pdf> (13.10.2022).

<sup>42</sup> A.PRO.DH., Burundi/Belgique. Rapport annuel exercice 2021, p. 12. <https://www.aprodhasbl.org/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-Annuel-Exercice-2021.pdf> (14.10.2022). / SOS Torture Burundi, sine loco. Rapport sur la situation des droits de l'homme | Deuxième trimestre 2022. S. 3. <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2022/08/Rapport-trimestriel-II-.pdf> (13.10.2022). / Ligue Iteka, Bujumbura/Étranger. Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA» | Juillet à septembre 2022. 11.10.2022, p. 5. <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2022/10/RAPPORT-TRIMESTRIEL-JUILLET-SEPTEMBRE-2022.pdf> (13.10.2022).

comparaison pertinente, la dernière ligne du tableau ci-dessous ne correspond pas à une année civile, mais aux derniers douze mois pour lesquels les chiffres sont disponibles :

Nombre de victimes de violations du droit à la vie selon la ligue Iteka <sup>43</sup>	
Jan. 2019 à déc. 2019	371
Jan. 2020 à déc. 2020	454
Jan. 2021 à déc. 2021	875 (ou 530)*
Oct. 2021 à sept. 2022	848 (ou 503)*

*\*) Iteka inclut dans ses chiffres son estimation de 345 victimes pour l'incendie à la prison de Gitega (la capitale constitutionnelle) le 7 décembre 2021. La nature volontaire de cet incident est contestée, ainsi que le nombre des victimes, chiffré à 38 par les autorités burundaises.<sup>44</sup> La valeur entre parenthèse ne prend pas en compte les victimes de l'incendie.*

Il n'y a donc pas de tendance claire sur ces dernières années. Même en faisant abstraction de l'incident contesté à Gitega, l'année 2022 s'annonce pour l'instant plus violente que 2019 et 2020, mais moins violente que 2021.

### 3.4. Répartition géographique

Pour établir une visualisation géographique de l'incidence de morts violentes dans un contexte sécuritaire, l'Analyse pays SEM s'est basée sur la liste détaillée des incidents répertoriés par ACLED. Cette liste comprend les décès liés à des incidents de violence politique et à des manifestations, selon la définition d'ACLED.<sup>45</sup> La définition est donc quelque peu plus large que celle retenue par OCHA concernant la *violence politique*, cf. chapitre 3.2.

La visualisation montre le taux de décès selon ACLED par million d'habitant, et ceci pour chacune des 18 provinces actuelles<sup>46</sup> du pays.<sup>47</sup> Les données retenues sont celles de la dernière période de 12 mois disponible, soit du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022.<sup>48</sup>

<sup>43</sup> Ligue Iteka, Bujumbura/Étranger. Rapport annuel 2019. 03.01.2020. <https://ligue-iteka.bi/rapport-sur-la-situation-des-droits-de-l'homme-au-burundi-lan-2019/> / Rapport annuel 2020. 03.01.2021. <https://ligue-iteka.bi/rapport-annuel-iteka-nijambo-2020/> / Rapport annuel 2021. 12.01.2022. <https://ligue-iteka.bi/rapport-annuel-iteka-nijambo-2021/> / Rapport trimestriel oct-nov-déc 2021. 06.01.2022. <https://ligue-iteka.bi/rapport-trimestriel-iteka-nijambo-doctobre-a-decembre-2021/> / Rapport trimestriel jan-fév-mar 2022. 09.04.2022. <https://ligue-iteka.bi/rapport-trimestriel-iteka-nijambo-de-janvier-a-mars-2022/> / Rapport trimestriel avr-mai-juin 2022. 17.07.2022. <https://ligue-iteka.bi/rapport-trimestriel-iteka-nijambo-avril-a-juin-2022/> / Rapport trimestriel juil-août-sep 2022. 11.10.2022. <https://ligue-iteka.bi/rapport-trimestriel-iteka-nijambo-de-juillet-a-septembre-2022/> (13.10.2022).

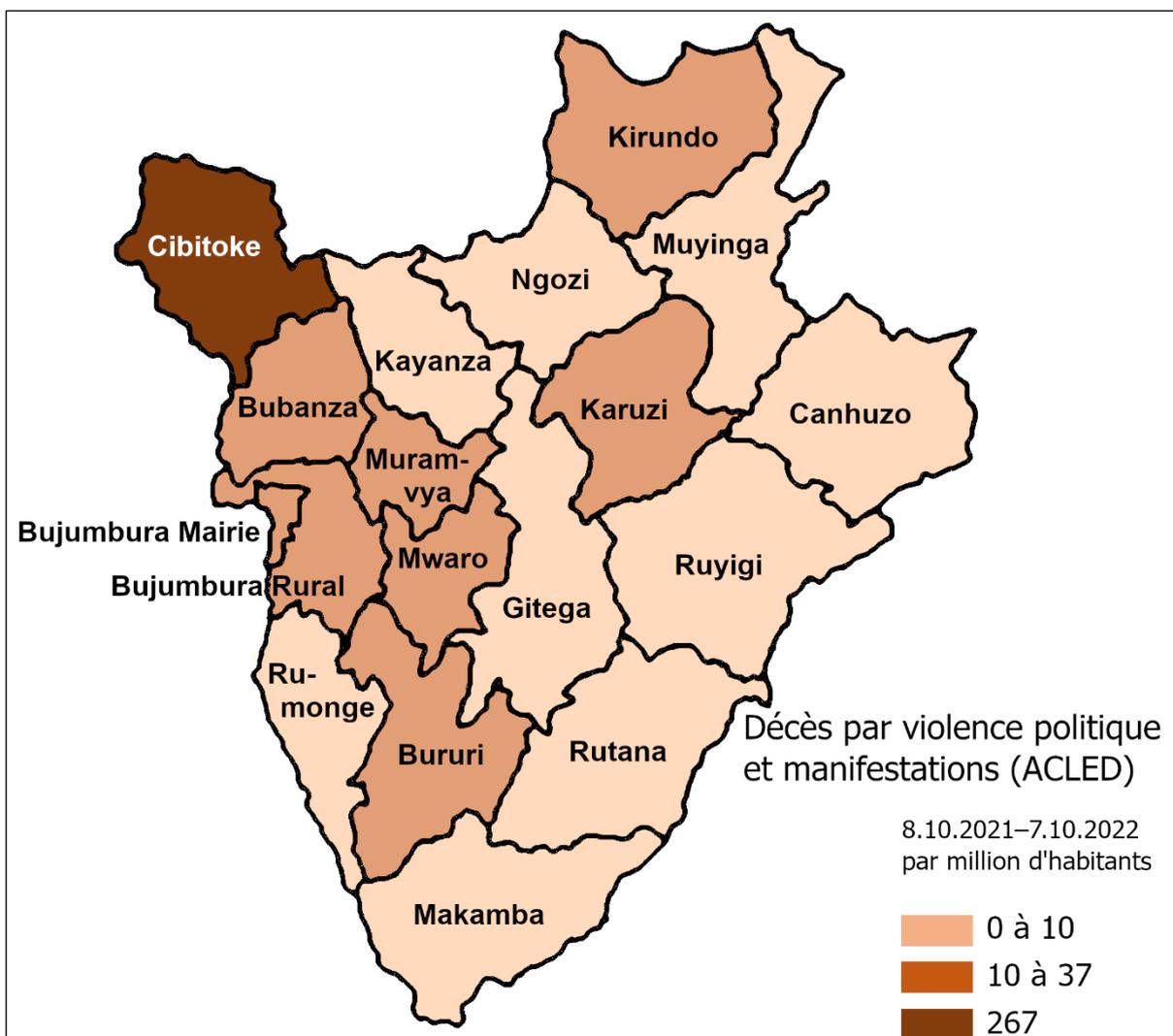
<sup>44</sup> Human Rights Watch, New York. Burundi : Enquêter sur les décès dans l'incendie de la prison de Gitega. 24.01.2022. [https://www.hrw.org/fr/news/2022/01/24/burundi-enqueter-sur-les-deces-dans-lincendie-de-la-prison-de-gitega#:~:text=\(Nairobi\)%20%20E2%80%93%20Les%20autorit%C3%A9s%20burundaises,la%20mort%20ou%20%C3%A9t%C3%A9%20bless%C3%A9s](https://www.hrw.org/fr/news/2022/01/24/burundi-enqueter-sur-les-deces-dans-lincendie-de-la-prison-de-gitega#:~:text=(Nairobi)%20%20E2%80%93%20Les%20autorit%C3%A9s%20burundaises,la%20mort%20ou%20%C3%A9t%C3%A9%20bless%C3%A9s). (13.10.2022).

<sup>45</sup> ACLED, Grafton (USA). Codebook. 01.01.2021, p. 4. [https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/2021/11/ACLED\\_Codebook\\_v1\\_January-2021.pdf](https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/2021/11/ACLED_Codebook_v1_January-2021.pdf) (13.10.2022).

<sup>46</sup> En juin 2022, le conseil des ministres a adopté un projet de loi organique qui réduirait à cinq le nombre des provinces. La loi ne prendra effet qu'avec sa promulgation, pas encore survenue au moment de la rédaction. Cf. Burundi Eco, Bujumbura. Nouveau découpage territorial: Quelle est la plus-value? 24.06.2022. <https://burundi-eco.com/nouveau-decoupage-territorial-quelle-est-la-plus-value/> (13.10.2022).

<sup>47</sup> Pour les données démographiques des provinces, l'Analyse pays SEM s'est basée sur les données du dernier recensement disponible: République du Burundi, Bujumbura. Troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2008. <https://www.paris21.org/sites/default/files/BURUNDI-population-2008.PDF> (29.09.2022).

<sup>48</sup> ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).



*Incidences de décès par violence politique et manifestations selon ACLED sur les derniers douze mois.<sup>49</sup> Carte: Analyse pays SEM.*

Par rapport au reste du pays, la carte montre une incidence exceptionnellement élevée dans la province de Cibitoke. Les chiffres absolus de victimes sont tout aussi clairs: 123 des 225 victimes recensées par ACLED dans tout le Burundi, donc plus de la moitié, ont été enregistrées dans la province de Cibitoke.<sup>50</sup>

Les cas de corps retrouvés sans vie, qui ne répondent souvent pas aux critères pour être retenus dans les données ACLED, sont eux aussi particulièrement fréquents dans la province de Cibitoke.<sup>51</sup>

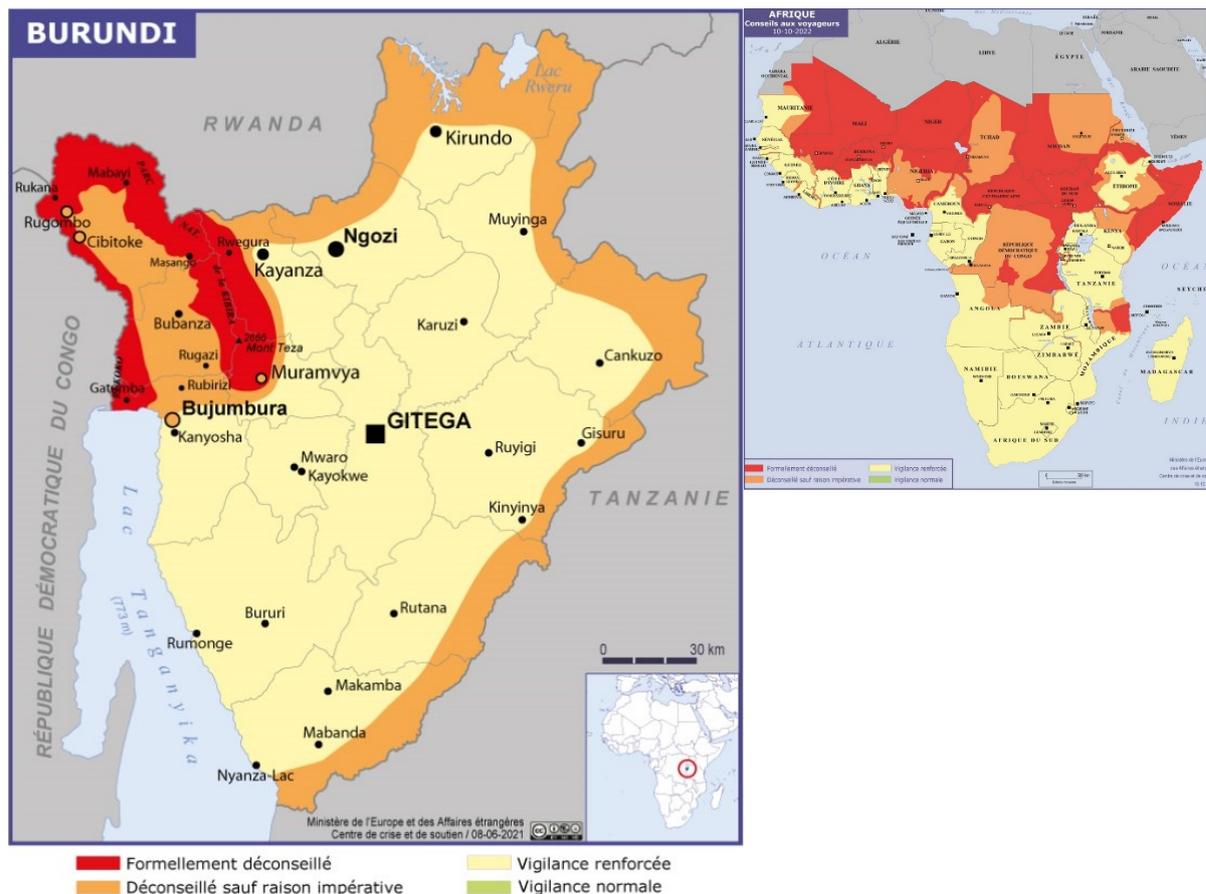
Dans le cadre de son évaluation sécuritaire pour les voyageurs (français) au Burundi, actualisée le 9 août 2022, le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères maintient sa carte des risques régionaux de juin 2021. Celle-ci situe la zone du plus haut risque («formellement déconseillé») également au nord-ouest du pays, le long de toute la frontière avec le Congo-Kinshasa, la partie la plus occidentale de la frontière avec le Rwanda ainsi que la forêt de la Kibira. En plus de la province de Cibitoke, cette zone touche des parties des provinces de Bubanza, Bujumbura Rural, Muramvya et Kayanza. La capitale économique Bujumbura, ainsi que toutes les autres frontières terrestres, se trouvent dans la zone

<sup>49</sup> ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).

<sup>50</sup> ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).

<sup>51</sup> SOS Torture Burundi, sine loco. Rapport sur la situation des droits de l'homme | Deuxième trimestre 2022. 07.2022, p. 6. [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2022/08/Rapport-trimestriel\\_II-.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2022/08/Rapport-trimestriel_II-.pdf) (13.10.2022).

«déconseillé sauf raison impérative». Tout l'intérieur du pays, y compris la capitale constitutionnelle Gitega, est classé «vigilance renforcée» :<sup>52</sup>



Cartes des zones de vigilance du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. À gauche le Burundi, à droite en miniature l'Afrique subsaharienne, à titre de comparaison.<sup>53</sup>

Un élément pour expliquer la concentration géographique de l'insécurité dans le nord-ouest du pays, au moins dans le contexte de la milice des Imbonerakure, se trouve dans le rapport HCHR de 2021 :<sup>54</sup>

«Le nombre d'incidents impliquant des Imbonerakure a effectivement diminué dans plusieurs provinces, sauf les provinces frontalières et celles qui sont le théâtre d'attaques armées, où ils restent mobilisés par les autorités pour assurer la sécurité, notamment au sein des comités mixtes de sécurité. Ils continuent donc leurs rondes nocturnes dans ces endroits, ce qui leur donne parfois l'occasion de dépouiller les personnes qu'ils croisent.»

Il faut également constater que la province congolaise du Sud-Kivu, limitrophe de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura rural, constitue la principale zone de repli du groupe rebelle burundais

<sup>52</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Paris. Conseils aux voyageurs > Burundi > Sécurité. 09.08.2022. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/burundi/#securite> (13.10.2022).

<sup>53</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Paris. Conseils aux voyageurs > Burundi > Sécurité. 09.08.2022. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/burundi/#securite> / Conseils aux voyageurs > cartes régionales des zones de vigilance. 10.10.2022. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (13.10.2022).

<sup>54</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève. Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi. 08.2021, p. 11. [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/ColBurundi/ReportHRC48/A\\_HRC\\_48\\_68\\_FR.docx](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/ColBurundi/ReportHRC48/A_HRC_48_68_FR.docx) (17.10.2022).

Red-Tabara.<sup>55</sup> Au moins depuis le mois de mai 2022, des affrontements entre la milice des Imbonerakure et le Red-Tabara se produisent sur territoire congolais.<sup>56</sup>

### 3.5. Comparaison internationale des décès par violence politique

Contrairement aux données des ONG spécialisées sur le Burundi, une comparaison internationale est possible pour les données d'ACLED. Il faut néanmoins tenir compte des potentiels biais dus à une fiabilité et une accessibilité aux informations variables selon les différents pays. Pour cette raison, la comparaison ci-dessous n'est pertinente que pour illustrer les ordres de grandeur. Les données de base sont celles d'ACLED sur les décès par violence politique, mises à disposition par OCHA, mises en rapport avec la population correspondante. Pour la comparaison, l'Analyse pays SEM a fait un choix combiné d'importants pays d'origine de réfugiés, y compris des pays en guerre, ainsi que de pays se trouvant à proximité du Burundi.<sup>57</sup>

Pays	Décès par violence politique 2021 selon données ACLED, par million d'habitants <sup>58</sup>
Afghanistan	1110
Syrie	343
Irak	69
Congo-Kinshasa	66
Nigéria	49
<b>Burundi</b>	<b>28</b>
Ouganda	11
Rwanda	2
Tanzanie	1

### 3.6. Autres aspects sécuritaires

Parmi les différents aspects quantifiables de la situation sécuritaire au Burundi, les morts violentes sont clairement l'aspect le plus grave. La ligue Iteka résume dans son rapport 2021 :

«Ainsi, au cours de l'année 2021, des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 875 personnes ont été tuées dont 269 retrouvées cadavres, 62 portées disparues, 101 victimes de VSBG [violences basées sur le genre], 63 torturées et 535 arrêtées arbitrairement.»

Une analyse plus détaillée, par exemple sur la base des données ACLED, se heurterait aux ambiguïtés concernant l'attribution des incidents aux différentes catégories. Une telle

<sup>55</sup> Deutsche Welle, Bonn. Red Tabara lance la "résistance" à un an des élections au Burundi. 23.10.2019. <https://www.dw.com/fr/red-tabara-lance-la-r%C3%A9sistance-%C3%A0-un-an-des-%C3%A9lections-au-burundi/a-50955492> (13.10.2022).

<sup>56</sup> Radio Okapi, Kinshasa. Sud-Kivu: accrochage entre deux milices burundaises à Rubumba. 25.05.2022. <https://www.radiookapi.net/2022/05/25/actualite/securite/sud-kivu-accrochage-entre-deux-milices-burundaises-rubumba> (23.10.2022). / La Libre Belgique, Bruxelles. En RDC, la force régionale énerve plus qu'elle rassure. 10.10.2022. <https://www.lalibre.be/international/afrique/2022/10/10/en-rdc-la-force-regionale-enerve-plus-quelle-rassure-ECXPMJPRIFCC7LOIYIGCFOBUPA/> (23.10.2019).

<sup>57</sup> Comme base statistique pour la population du Burundi ainsi que d'autres pays mentionnés, ce rapport se base sur Département des Nations Unies des affaires économiques et sociales, New York. World Population Prospects 2019, p. 22 sqq. [https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019\\_Volume-I\\_Comprehensive-Tables.pdf](https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Volume-I_Comprehensive-Tables.pdf) (13.10.2022).

<sup>58</sup> OCHA, New York. Tableaux Excel nommés [nom du pays]political\_violence\_events\_and\_fatalities\_by\_year.xlsx, 05.10.2022. Consultés sur <https://data.humdata.org/dataset/democratic-republic-of-congo-acled-conflict-data> et sur les pages correspondantes aux autres pays mentionnés (13.10.2022).

attribution se fait d'office pour chaque incident recensé, même si les circonstances déterminantes ne sont pas connues – ce qui concerne une partie importante des incidents au Burundi.<sup>59</sup>

#### 4. Commentaire et évaluation

*Malgré une nette amélioration de la situation sécuritaire après l'année de crise 2015, les actes de violence par des acteurs politiques ou non-identifiés restent un problème considérable au Burundi.*

*La majorité des incidents traçables est imputée à des acteurs étatiques ou paraétatiques (milice des Imbonerakure, diverses forces de sécurité). Les incidents perpétrés par la milice des Imbonerakure ont nettement diminué depuis 2021. Les victimes sont principalement des personnes ou des groupes que l'état ou ses représentant officieux considèrent comme une menace: des membres ou sympathisants de groupes rebelles, d'anciens militaires et opposants politiques – souvent proches des anciennes élites tutsi, écartées du pouvoir politique depuis 2005.*

*L'envergure relative du problème sécuritaire ainsi que sa concentration géographique dans la province de Cibitoke ne permettent pas de constater une situation de violence généralisée dans le pays. Aussi peut-on observer, dans la majorité des incidents recensés, un caractère ciblé des attaques. Bien qu'il existe des motifs raisonnables de présumer un contexte politique dans bon nombre des assassinats non élucidés, il faut compter avec un pourcentage inconnu dû à des crimes de droit commun.*

*Vu le caractère sporadique des incidents et le nombre marginal de personnes tuées lors de combats militaires, la situation actuelle au Burundi n'est pas considérée comme un conflit armé au sens du droit international humanitaire.*

SECRETARIAT D'ETAT AUX MIGRATIONS SEM

Domaine de direction Asile

Section Analyses

L'Analyse Pays du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) a élaboré la présente « Note » dans le respect des [Lignes directrices de l'UE](#) en matière de traitement et de transmission d'informations sur les pays d'origine. L'Analyse Pays a, dans un délai limité, recherché, évalué et traité toutes les informations figurant dans ce document avec la plus grande vigilance. Cependant, ce document ne prétend pas à l'exhaustivité. Si le rapport ne mentionne pas un événement, une personne ou une organisation déterminé(e), cela ne signifie pas forcément que l'événement n'a pas eu lieu ou que la personne ou l'organisation n'existe pas. L'Analyse Pays a produit ce document de manière indépendante et son contenu ne doit pas être considéré comme une prise de position officielle de la Suisse ou de ses autorités. Il n'est pas davantage concluant pour décider du bien-fondé d'une demande de statut de réfugié ou d'une demande d'asile particulière. Par ailleurs, ce rapport est soumis, tant dans son utilisation, sa diffusion et sa reproduction partielle ou intégrale, aux règles de classification en vigueur en Suisse. En conséquence, il est interdit de transmettre des documents portant la mention « Interne » ou « Confidentiel » à des personnes ou organismes non expressément autorisés.

<sup>59</sup> Conclusion par l'Analyse pays SEM suite à l'analyse ponctuelle de nombreuses entrées du jeu de données: ACLED, Grafton (USA). Data Export Tool. Extraction de tous les incidents au Burundi du 8 octobre 2021 au 7 octobre 2022. <https://acleddata.com/data-export-tool/> (13.10.2022).